

MAIRIE D'AVRESSIEUX

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2020

(convocations du 21 janvier 2020)

Absent : M.BAZIN

Compte administratif 2019

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 pour les montants suivants (identiques au compte de gestion de la trésorière) :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		455 957.25	32 799.38		32 799.38	455 957.25
Opérations exercice	287 408.38	513 842.91	307 565.62	225 161.39	594 974.00	739 004.30
TOTAUX	287 408.38	969 800.16	340 365.00	225 161.39	627 773.38	1 194 961.55
Résultats de clôture		682 391.78	115 203.61			567 188.17
Restes à réaliser			52 000.00		52 000.00	
TOTAUX CUMULÉS	287 408.38	969 800.16	392 365.00	225 161.39	679 773.38	1 194 961.55
Résultats définitifs		682 391.78	167 203.61			515 188.17

- affecte le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2019	682 391.78
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	167 203.61
<i>Solde disponible affecté comme suit :</i>	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	515 188.17
Total affecté au c/1068	167 203.61

Construction d'un bâtiment périscolaire - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Marché de maîtrise d'œuvre

M. le Maire

Rappelle que les communes d'AVRESSIEUX - ROCHEFORT et STE MARIE D'ALVEY sont associées dans un regroupement pédagogique intercommunal pour la gestion des écoles. Les écoles et les services périscolaires sont répartis sur deux sites : école maternelle à Rochefort, école élémentaire, restaurant scolaire et accueil périscolaire à Avressieux.

La communauté de communes Val Guiers est, quant à elle, compétente pour la gestion des accueils périscolaire et des relais assistantes maternelles dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire.

Compte-tenu des problématiques d'utilisation de la salle des fêtes d'Avressieux pour la mise en œuvre du service de restauration scolaire, les collectivités concernées se sont concertées pour envisager un projet d'extension du bâtiment scolaire d'Avressieux comprenant :

- Une salle de restauration scolaire,
- Des locaux techniques pour le restaurant scolaire,
- Une salle pour l'accueil périscolaire, le relais assistantes maternelles (RAM) et toute action enfance-jeunesse.

Précise que le programme prévisionnel des travaux est établi sur la construction d'un bâtiment à usage de restaurant scolaire et d'accueil périscolaire d'une surface d'environ 270 m2 (hors préau) sur une parcelle propriété de la commune. Le montant estimé s'élève à 1210 000 € TTC comprenant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études diverses.

Informe que pour réaliser conjointement avec la communauté de communes Val Guiers les études et les travaux, il est nécessaire de passer une convention de « co-maîtrise d'ouvrage » relative à la répartition des responsabilités et à la prise en charge des dépenses d'investissement au prorata des besoins de chaque collectivité.

Présente la convention dont les principaux éléments sont rappelés ci-après :

- La commune d'Avressieux est maître d'ouvrage exclusif pour la réalisation de l'opération de construction du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire.
- La communauté de communes Val Guiers participera au financement global de l'opération à hauteur de 17.5%. Ainsi la communauté de communes Val Guiers participera au financement de l'investissement sur la partie accueil périscolaire pour un montant prévisionnel de 211 750 € TTC.
- La commune d'Avressieux est chargée de déposer les dossiers de subventions. Elle reversera à la communauté de communes Val Guiers les subventions perçues pour le projet à hauteur de 17.5%.
- La commune d'Avressieux procédera à des appels de fonds au fur et à mesure de la réalisation des dépenses sur la base des factures réellement acquittées au cours de cette période et assurera les règlements à effectuer auprès des entreprises et sociétés de services, en fonction de leurs prestations.
- Afin que la communauté de communes Val Guiers soit entièrement associée à la prise de décision et au suivi de l'opération, il est constitué une commission composée de 3 représentants de la commune d'Avressieux et 3 représentants de la communauté de communes Val Guiers.
- L'emprise foncière du volume accueil périscolaire sera mise à disposition de la communauté de communes Val Guiers dans le cadre d'un procès-verbal de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après avoir pris délibéré :

-APPROUVE le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Val Guiers pour la réalisation d'un ensemble périscolaire

-MANDATE M. le Maire pour signer et mettre en œuvre cette convention et tout document afférent.

Une discussion est en cours avec les communes de Rochefort et Ste Marie d'Alvey pour la signature d'un contrat de subventionnement.

La consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre est également en cours.

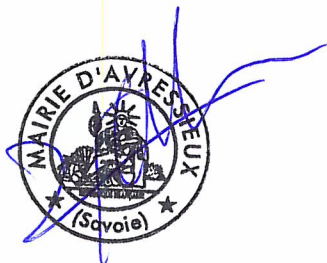
Recours au Tribunal Administratif contre un permis de construire

Suite à un recours déposé au Tribunal Administratif contre un permis de construire, le conseil délègue pouvoir à M. le Maire pour prendre les mesures nécessaires à la défense de la commune dans l'affaire citée ci-dessus et le charge de prendre contact avec l'avocat désigné par l'assureur de la commune.

Questions diverses

- Pas de suite donnée au programme d'entretien proposé par ONF pour délimitation du périmètre de la forêt communale.
- Renouvellement de contrat de location au 1^{er} février 2020 avec la société Blachère pour les illuminations de fin d'année
- Information sur l'arrivée de nouveaux locataires dans un logement de l'école
- Problème de la propreté de l'aire de collecte sélective et état de la benne à verres à faire remonter au Sictom du Guiers
- Commande de 3 livres sur l'histoire du château auprès de l'association du Château de Montfleury

Le Maire



Les conseillers municipaux

